Image not found or type unknown

REVENDICATION BIEN AU DOMAINE

Par **nicole7**, le **07/07/2012** à **08:21**

J AI REVENDIQQUEE LA SUCCESSION DE MA SOEUR CELIBATAIRE AUX DOMAINES N AYANT PAS EU CONNAISSANCE DU DECES DE SON AMIAYANT TOUS DEUX ACHETES UNE MAISON SANS AUTRES HERITIERS C EST LE DOMAINE QUI A EU LA CHARGE DE REGLER CETTE SUCCESSION CAR HERITIERS NON CONNUS A L EPOQUE.

- DOIS JE AVOIR RECOURS A UN NOTAIRE?
- combien peut me couter l acte de notoriete?
- nous etions (freres et soeurs tous decedes)il ne reste que moi et ma nieces.
- l actif ne se compose que d un reliquat suite a la vente de ce bienspuis- je effectuer le partage sans l aide du notaire avec bien sur l accord de ma niece?

CORDIALEMENT
Ndubois.

Par **Afterall**, le **07/07/2012** à **17:43**

Bonjour,
Je vous invite à contacter un notaire qui pourra vous aider utilement à effectuer les premières formalités pour régler cette affaire.
Vous ne pourrez aucunement en faire l'économie...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés